

LA NOUVELLE BANNIÈRE DE SAINT-JEAN.

Le dernier numéro de l'*Echo de Fourvière* contient quelques réflexions relatives à la nouvelle bannière du Chapitre, auxquelles je m'associe, en vous demandant la permission de les compléter.

Il est possible que la bannière de 1822 eût besoin d'être renouvelée, mais il fallait en reproduire scrupuleusement l'insigne héraldique, les couleurs et même les dimensions, car toutes ces choses avaient un sens, une valeur, une signification.

Cette bannière n'était rien autre chose, en effet, que la reproduction exacte de l'ancienne bannière du lion, que les chanoines faisaient, avant la Révolution, porter en tête des processions auxquelles ils assistaient, et qui représentait leur droit temporel sur le comté de Lyon. Comme tous les seigneurs bannerets, le Chapitre avait une bannière à ses armes; il en avait même deux, car il avait eu primitivement deux blasons, réunis plus tard en un seul, qui est actuellement *de gueules au griffon d'or et au lion d'argent couronné d'or affrontés*.

La coexistence de ces deux armoiries s'explique par ce fait que les plus anciennes *de gueules au griffon contourné d'or*, étaient celles de l'Eglise, du Chapitre considéré comme corps ecclésiastique, tandis que les secondes, *de gueules au lion d'argent couronné d'or*, figuraient le blason du comté de Lyon, dont l'archevêque et les chanoines étaient devenus possesseurs titulaires par suite de traité passé entre eux et les anciens comtes de Lyonnais et de Forez.

Ces armes ainsi séparées, se voient encore aux vitraux du chœur de la primatiale et sur divers monuments qui ont été, pour la plupart, cités dans l'*Armorial du Lyonnais Forez et Beaujolais*. Plus tard, comme je viens de le dire, elles furent réunies en un seul écusson, mais on n'en continua pas moins à les porter isolées sur les bannières. Des